

Concept de protection incl. extension du certificat Covid pour le badminton

A partir du 13 septembre 2021

Version : 10 septembre 2021

Auteur : Théophile Schorer



Préambule

Les directives de l'OFSP s'appliquent. Néanmoins, les cantons et les communes peuvent mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les directives cantonales/communales sont applicables. Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent également être respectés en tout temps.

Concept de protection

Un concept de protection doit être élaboré et mis en œuvre par le club/l'organisateur/le centre.

Responsabilité

La responsabilité pour la mise en pratique du présent concept incombe aux responsables des clubs/tournois/centres – un/e responsable Covid-19 doit être défini. Swiss Badminton compte sur votre solidarité.

Les principes fondamentaux suivants doivent être obligatoirement respectés :

1. Pas de symptôme à l'entraînement/l'événement

Les sportif/ves et entraîneur.e.s/personnes encadrantes **présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux entraînements/compétitions**. Elles doivent rester à la maison, voire s'isoler, contacter leur médecin pour définir la marche à suivre.

2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Se laver/désinfecter soigneusement et régulièrement les mains, surtout avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Etablir des listes de présence

Les contacts étroits doivent être enregistrés pendant 14 jours afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection et doivent pouvoir être présentés à la demande des autorités sanitaires. Pour simplifier le traçage des contacts, l'application SwissCovid avec code QR peut être utilisée. Il est également possible de tenir des listes de présence.

4. Port du masque à l'intérieur des espaces publics

Les masques ne sont pas obligatoires lors de l'entraînement. Toutefois, à l'intérieur d'un espace public, le port du masque reste obligatoire en dehors de l'entraînement pour les personnes âgées de 12 ans et plus (pour les événements sans obligation du certificat).

5. Responsable COVID-19

Chaque club/organisateur doit désigner **un/e responsable COVID-19**, qui est à disposition des membres/participant.e.s en cas de question. Le/la responsable sera chargé de veiller au respect des directives que les directives en vigueur.

Responsable COVID

Prénom :	Théophile	Lieu, date :	Vevey, le 10.09.2021
Nom :	Schorer		
E-Mail :	theophile@bcvevey.ch		
Portable :	+41 77 474 16 24		
Club :	Badminton Club Vevey		

Mesures à partir du 13 septembre 2021 :

1. Entraînement

- Les groupes d'entraînements fixes* jusqu'à 30 personnes peuvent s'entraîner sans certificat. Cela signifie que les entraînements du club peuvent continuer à avoir lieu sans effort supplémentaire.
- Si le groupe est supérieur à 30 personnes, le certificat devient obligatoire.
- Veuillez noter que les exploitant.e.s des installations décident généralement si l'entraînement des clubs a lieu avec ou sans certificat.

** cela s'applique aussi aux groupes d'entraînement mixte (jeunes de moins de 16 ans et adultes de plus de 16 ans). Swiss Badminton recommande aux moins de 16 ans de porter un masque s'ils ne sont pas vaccinés, pas guéris ou pas testés (exception : sur le terrain)*

2. Interclub

- Les matchs IC sont des événements sportifs et le certificat est donc obligatoire pour toutes les ligues (y compris les joueurs/euses, spectateurs/trices, coaches, arbitres, etc.)
 - Les jeunes de moins de 16 ans sont actuellement exemptés de l'obligation de présenter un certificat.
 - Le traçage des contacts doit être effectué pendant le match IC :
 - o Un outil d'enregistrement gratuit est disponible sur l'application SwissCovid.
 - o Des listes de présence peuvent également être tenues.
 - Les dispositions suivantes s'appliquent aux groupes mixtes (jeunes de moins de 16 ans et personnes de plus de 16 ans) :
 - o Aucune obligation de certificat jusqu'à 16 ans
 - o Certificat obligatoire à partir de 16 ans
 - o Les jeunes de moins de 16 ans qui sont vaccinés, guéris ou testés sont exemptés de l'obligation du port du masque.
 - o Swiss Badminton recommande aux jeunes de moins de 16 ans de porter un masque s'ils ne sont pas vaccinés, pas guéris ou pas testés (exception : sur le terrain).
-

3. Événements du club (intérieur)

Les manifestations et festivités du club doivent être tenue avec le certificat. Les exceptions sont les événements de moins de 30 personnes, où les personnes participantes se connaissent toutes et qui se déroulent dans des locaux séparés en groupes homogènes (par exemple, un entraînement).
